



Commune de Moiry

Septembre 2026

Communications de la Municipalité



Election communale du 29.11.2026



Depuis le début de la législature en juillet de cette année, la Municipalité fonctionne avec une équipe réduite de 4 municipaux. La répartition des dicastères est disponible au pilier public et sur le site internet communal.

Pour compléter la Municipalité, une élection complémentaire sera organisée le dimanche 29.11.2026. L'arrêté de convocation pour cette élection est affiché au pilier public et sur le site internet communal (rubrique votations/élections).

Le délai de dépôt des listes de candidatures pour cette élection est fixé au lundi **19.10.2026 à 12h00**. Vous trouverez le formulaire de candidature à l'administration communale et sur le site internet communal. N'hésitez pas à le demander par mail à greffe@moiry.ch.

A noter qu'une élection tacite peut être prononcée si un-e seul-e candidat-e se présente dans le délai imparti.

N'hésitez pas à contacter l'administration communale, le bureau électoral ou la Municipalité pour tout complément d'information à ce sujet.

Recherche de surveillant(e)s des écoliers circulant en bus depuis Moiry



La Municipalité recherche activement des surveillant(e)s pour les élèves qui prennent le bus quotidiennement à Moiry après l'école, à 11h55 et à 15h15. Cette activité est rémunérée au prix de CHF 10.00 / prestation. En cas d'intérêt ou pour tout complément d'information, vous pouvez contacter

M. Jean-Jacques Capt, au 079/732.94.63.

Stationnement sur les parkings communaux

Pour rappel, le stationnement de véhicules sur les deux parkings communaux est possible gratuitement, pour une durée maximale de 12 heures. **La présence du disque de stationnement sur le pare-brise est obligatoire.** En cas de besoin, il est possible de louer une place au prix avantageux de CHF 40.00 mensuel.



Des contrôles seront effectués et des amendes peuvent être infligées en cas de non-respect.

Vente de bois



Comme chaque année, des lots de bois peuvent être acquis par la population de Moiry sous forme de billons de 4 mètres ou de bois sur pied, pour les personnes au bénéfice de la formation de base requise.

Toute personne intéressée par le sujet peut contacter M. Eric Von Kaenel, au 079/824.49.23.

Vidange des piscines

La Municipalité rappelle que la vidange d'une piscine s'effectue, après arrêt de la chloration pendant 48 heures au moins, dans une canalisation d'eaux claires. En revanche, les eaux de lavage des filtres et de nettoyage de la piscine, avec des produits chimiques, sont à évacuer dans une canalisation d'eaux usées. (art. 36 du Règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux)



Aide financière pour l'adaptation des logements des seniors



Comme indiqué sur le site internet communal et au pilier public depuis cet été, une nouvelle prestation cantonale est disponible pour l'adaptation des logements des seniors, afin de favoriser leur maintien à domicile.

Il est désormais possible de solliciter l'aide baptisée ALO (aide à l'adaptation du logement), accessible à tous les bénéficiaires d'une rente AVS, locataires ou propriétaires dans le canton. Le montant de l'aide peut atteindre CHF 3'000.00 par personne et le processus doit être attesté par un ergothérapeute. Pour plus de détails, n'hésitez pas à demander la brochure explicative à l'administration communale ou consultez le site cantonal www.vd.ch/alo.

Attention, aucun travail ne doit être entrepris avant l'obtention de la décision formelle d'octroi de l'aide.

Conférence sur l'assainissement énergétique des bâtiments

La commune de Moiry s'est associée à ses voisines La Praz, Croy et Vaulion pour l'organisation conjointe d'une conférence sur le thème de l'assainissement énergétique des bâtiments et la nouvelle loi sur l'énergie.

De plus amples informations vous parviendront prochainement.

Toutefois, si le sujet vous intéresse, réservez la date du **mardi 17.11.2026 à 19h30**. La conférence aura lieu à Croy et sera gratuite pour les habitants des communes organisatrices.



Coup de balai



Le coup de balai initialement prévu cet automne est repoussé au **17.04.2027**. La Municipalité vous transmettra de plus amples informations en temps utile. Merci de votre compréhension.

Contrôle des habitants / administration - Horaires



Le **mardi 29.09.2026**, le bureau du contrôle des habitants et de l'administration communale sera ouvert uniquement le matin de 8h à 12h, pour des raisons de formation.

En outre, le bureau sera ouvert sur rendez-vous **du 12.10.2026 au 25.10.2026**.

Le **lundi 19.10.2026**, dernier délai pour le dépôt des candidatures pour l'élection complémentaire de la Municipalité, le bureau sera ouvert de 8h00 à 12h00.

Carte d'identité biométrique

Depuis 2021, les pays de l'Union européenne ne délivrent plus que des cartes d'identité biométriques. Le Conseil fédéral a récemment adopté une modification de l'ordonnance sur les documents d'identité, permettant l'introduction de la carte d'identité biométrique en Suisse.



A compter du 2 novembre 2026, les citoyennes et citoyens suisses pourront commander la nouvelle carte, auprès des services cantonaux chargés de délivrer les cartes d'identité et les passeports.

La carte biométrique garantit aux voyageurs suisses de pouvoir continuer à se déplacer librement dans l'espace de l'UE à l'avenir. **Les cartes d'identité non biométriques délivrées avant l'introduction de la nouvelle carte d'identité biométrique pourront être utilisées pour voyager dans l'UE jusqu'à leur expiration.** De plus, le choix entre les deux cartes (biométrique et non biométrique) restera possible à l'avenir.

Seule la carte non biométrique (pour les personnes qui l'utilisent uniquement en Suisse) **pourra être délivrée par le contrôle des habitants à Moiry.**

Une vidéo explicative décrivant les spécificités des deux types de cartes est disponible sur le site www.passeportsuisse.ch.

Agenda



Dimanche 20.09.2026 : 10h00 – église – Culte inter-paroisses.

Mardi 17.11.2026 : 19h30 à Croy – Conférence régionale sur l'assainissement énergétique des bâtiments et la nouvelle loi sur l'énergie (voir page 2).

Lundi 26.10.2026 : 20h15 - salle villageoise – Conseil général.

Samedi 05.12.2026 : Soirée contes. Informations à venir (*org. Commission culturelle*).

Dimanche 06.12.2026 : Partage étoilé à la salle villageoise. Marché de Noël avec artisanat et produits régionaux.

Samedi 19.12.2026 : dès 11h – salle villageoise. Apéro de Commune ouvert à toute la population.

La Municipalité vous souhaite un bel automne et reste à votre disposition.



Bureau communal et contrôle des habitants / horaires d'ouverture

Lundi (en cas de séance de Municipalité) : 19h00 - 19h30 / Mardi : 14h00 – 18h00

Téléphone : 021/866.13.83 Mail : greffe@moiry.ch ou controledeshabitants@moiry.ch



VILLE DE
COSSONAY

MUNICIPALITÉ

REGION DE COSSONAY



CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

du 29 août au 14 novembre 2026
les samedis et lundis de 17h00 à 18h00
(excepté le lundi 12 octobre 2026)

au collège des Chavannes à Cossonay (021/861.04.95)
LES CONTRÔLES SONT GRATUITS !



En plus de cet horaire, le contrôle des champignons est possible durant la même période à Echallens : Local de la Rovina, Place Emile Gardaz 3, les samedis de 15h00 à 16h00.

En dehors des heures susmentionnées, vous pouvez tenter d'atteindre les personnes en charge des contrôles, à leur domicile, au 021 861 25 00, Mme J. Bocherens et au 079 545 72 30, M. J. - M. Froidevaux.

Vous pouvez également consulter : le site internet www.vapko.ch où vous trouverez de nombreux renseignements relatifs aux champignons.

Dans le Canton de Vaud, la cueillette des champignons est :

- Limitée à 2kg par jour et par personne
- Effectuée uniquement la journée de 7h00 à 20h00.

Ces mesures découlent de l'entrée en vigueur de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPNP) et de son Règlement d'application (RLPNP du 29 mai 2024), article 12, qui traite de la récolte des champignons non-protégés.

VILLE DE COSSONAY
Administration communale

Rue Neuve 1
Case postale 31
1304 Cossonay
Tél. 021 862 22 00
secretariat@cossonay.ch
www.cossonay.ch

Des nouvelles de la section des Samaritains de la Venoge

Souhaitant profiter de nos 30 ans, le comité a cœur à développer les activités de notre corporation et la rendre plus visible.

Pour ce faire, nous avons relancé notre offre de cours de premiers secours et nous avons créé un nouveau site internet et des comptes sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Prochain cours de premiers secours (BLS-AED SRC) : 31 octobre 2026, de 13h à 17h.

www.samaritainsdelavenoge.com/offre-de-cours

Prochain don du sang : mercredi 16 décembre 2026, de 15h à 20h à Penthalaz

www.samaritainsdelavenoge.com/dons-du-sang

Site internet : www.samaritainsdelavenoge.com



Avec le soutien financier de la Confédération suisse et de la Ville de Genève

Avec le soutien de la Ville de Genève

Avec le soutien de la Ville de Genève

LOTTERIE ROMANDE

évaüd

FORMATION LEONARDO

fsei